

Résolution présentée par la délégation de Singapour

Thème	développement durable et écologie
Concerne	loi interdisant toute possession de chewing-gum
L'Assemblée Générale,	
Alarmée	par la menace qu'est le chewing-gum pour notre planète étant donné qu'il faut jusqu'à 50 ans pour qu'un chewing-gum se dégrade et qu'il représente 100'000 tonnes de pollution plastique par an, ce qui est équivalent à 10 tours Eiffel,
Soulignant	qu'ils sont collés sur les trottoirs, abandonnés dans la nature, polluent et enlaidissent l'environnement d'autant plus qu'ils sont jetés dans les égouts où ils polluent l'eau et nuisent à la vie animale et humaine car ils sont décomposés en microplastiques et ingérés entraînant des effets néfastes sur la santé
Sidérée	par le mécontentement des citoyens face au manque de propreté des espaces publique et de la détérioration des rues engendrant un manque de sécurité des populations,
Constatant	la difficulté et le coût exorbitant afin d'assurer le nettoyage des chewing-gums avec pour exemple les 220 millions d'euro dépensés chaque année par le Royaume-Uni afin d'effectuer cette tâche comparée à un coût nul pour notre état,
Rappelant	que le chewing-gum peut également provoquer des problèmes de santé tels que des troubles digestifs, des blocages intestinaux ou même des problèmes liés aux édulcorants,
Décide	d'instaurer une loi universelle interdisant la possession de chewing-gum sauf en cas de prescriptions médicales valides ; - avec un risque d'emprisonnement ou d'amendes à coût élevé si non-respect de la loi ; - de proposer une alternative visant à aider les entreprises impactées économiquement en raison de cette loi en suivant notre modèle

Le texte français fait foi.